

CALENDRIER DES INSCRIPTIONS 2024-2025

Standard
0596 50 64 65
Fax
0596 50 09 13
Site internet
www.acajou2.com

Important : Les formalités d'inscription au lycée Acajou II restent obligatoires pour la rentrée scolaire 2024-2025

L'élève doit **obligatoirement** se présenter accompagné d'un parent responsable selon le planning suivant et muni des pièces exigées, sauf pour les BTS.

CALENDRIER D'INSCRIPTION DES SECONDES

DATES	ETABLISSEMENT D'ORIGINE	HORAIRES	
Vendredi 5 juillet 2024	Collège Edouard Glissant	07h30 - 9h30	de A à H
		09H30 - 11H30	de I à P
		11h30 - 13h30	de Q à Z
Lundi 8 juillet 2024	Collège SAINT-JOSEPH et Place d'Armes	07h30 - 9h30	de A à H
		09H30 - 11H30	de I à P
		11h30 - 13h30	de Q à Z
Mardi 9 juillet 2024	Collège Cassien Sainte-Claire et Lisette MOUTACHY	07h30 - 9h30	de A à H
		09H30 - 11H30	de I à P
		11h30 - 13h30	de Q à Z
Mercredi 10 juillet 2024	Collèges Petit Manoir et Autres collèges	07h30 - 9h30	de A à H
		09H30 - 11H30	de I à P
		11h30 - 13h00	de Q à Z

CALENDRIER D'INSCRIPTION DES B.T.S. 1^{ère} Année

DATES	CLASSES	
Jeudi 11 juillet 2024	BTS 1 ^{ère} Année MV	07h00 à 09h00
	BTS 1 ^{ère} Année ATI	09h00 à 10h30
	BTS 1 ^{ère} Année FED	10h30 à 12h00

<u>Mardi 27 août 2024</u>	<u>Retardataires de toutes les classes</u>	<u>07h30 à 11h30</u>
----------------------------------	---	-----------------------------

PIECES A FOURNIR :

- 3 photos d'identité récentes (inscrire au verso le nom, prénom et niveau de la classe de l'élève
- 1 photocopie de la pièce de l'élève
- 1 attestation d'assurance pour 2024-2025
- 1 photocopie des pages du livret de famille concernant les parents et l'élève à inscrire
- 1 photocopie de l'attestation ASSR (Classe de seconde uniquement)
- 1 photocopie du relevé des notes du baccalauréat (élèves de B.T.S.)
- 1 photocopie des 3 bulletins de l'année scolaire 2023-2024
- 1 relevé d'identité bancaire avec indication des noms, prénoms et niveau de la classe de l'élève
- 1 exeat informatisé délivré par l'établissement d'origine où l'élève était scolarisé en 2023-2024
- La fiche de renseignements SIECLE délivrée par l'établissement d'origine de l'élève.

N.B. :

- 1) La présence de l'élève est obligatoire, compte tenu du fait que le badge est confectionné le jour de l'inscription.
- 2) Le paiement de la $\frac{1}{2}$ pension se fera uniquement en ligne. L'identifiant et le mot de passe vous seront remis lors de l'inscription.
- 3) Après confirmation de votre demande d'internat, veuillez-vous rapprocher du service intendance auprès de Madame NEMOUTHE pour les formalités de paiement.

FRAIS DE $\frac{1}{2}$ PENSION ET D'INTERNAT

<i>Prix du repas</i>	3,60 €
<i>Forfait demi-pension/démarrage</i>	50,00 €
<i>Forfait internat Annuel</i>	1700,00 €
<i>1^{ère} Fraction : Septembre-Décembre Internat</i>	760,00 €

PAIEMENT : Les parents peuvent payer par **carte bancaire** depuis leur domicile. Un **code d'accès** au site leur sera remis **lors de l'inscription**.

Dans tous les cas, le compte de l'enfant doit être approvisionné au plus tard le 02/09/2024.

Aucun paiement ne sera accepté en septembre.

A T T E N T I O N

- Toute inscription exige la présence d'un parent responsable obligatoirement, sauf pour les B.T.S.
- L'adresse mail ainsi que le téléphone de l'élève doivent être obligatoirement renseignés.
- En cas d'aléa climatique ou sanitaire les usagers sont invités à consulter le site du lycée pour vérifier les dispositions retenues.

- **Par ailleurs, nous rappelons qu'aucun dossier incomplet ne sera accepté.**

Le Provisieur,

Christine BANAL